

L'an deux mil dix-neuf, le quatorze juin, le conseil municipal de Luzillat, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de C. RAYNAUD  
Nombre de membre en exercice : 14

Date de convocation : 05/06/2019

Présents : RAYNAUD C, GRENET J, PONCHON F, BONNET C, GIBELIN-BOYER P, ALVES S, OLLIER T, MORIN P, FAYET P, MONTEIRO H MIGNOT.

Absents excusés : STAELEN J, DUPOIS MF, DAUPHANT G,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Mme MONTEIRO Hélène a été élue secrétaire

### **Indemnité kilométriques pour frais de déplacement des agents territoriaux**

Vu le décret n° 2029-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n° 2006-781 du 03 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils,

Vu l'arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 03 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques,

Considérant les déplacements effectués avec leur propre véhicule par le personnel territorial De la commune, lors des formations, réunions ou visites médicales,

Le conseil municipal décide pour les agents territoriaux de la commune effectuant des déplacements avec leur véhicule personnel :

- La mise en place d'une indemnité kilométrique calculée sur un état annuel des kilomètres parcourus du 01 janvier au 31 décembre, selon le barème fixé par le décret susvisé.

### **Salle des fêtes : sas d'isolation et accessibilité**

Le Maire signale qu'il a rencontré un architecte de Lezoux, pour le projet d'accessibilité et d'isolation des différentes entrées de la salle des fêtes de Luzillat. Les sas devront respecter une longueur minimum de 2.20 m afin de respecter les normes d'accès aux personnes handicapées. Cette personne doit nous établir un nouveau devis probablement beaucoup plus élevé que le précédent.

### **RPI Ecole**

Un tableau VPI a été prévu au budget pour la 5<sup>ème</sup> classe. Demande des instituteurs pour l'installation de 3 ordinateurs dans les classes, et mettre ceux-ci en réseau.

Les effectifs du RPI prévus pour les 3 prochaines rentrées scolaires :

- Septembre 2019 = 196
- Septembre 2020 = 181
- Septembre 2021 = 176

### **Mouvements des enseignements**

Changement de directrice à Limons, et une institutrice de Luzillat sera remplacée.

La fête de l'école aura lieu le 28/6/19, avec présentation des voyages et un spectacle par classe, le parking sera utilisé pour la fête.

## Réunion du 14 juin 2019 – suite

Cantine : repas à 1 euro, la commune de Luzillat n'est pas éligible.

Révision du règlement intérieur :

Tarif du repas de cantine maintenu depuis 2016.

Tarif de la garderie maintenu.

### **PLUi**

La phase du PADD (plan d'aménagement durable) est en cours de réalisation.

Un tableau prévisionnel a été établi pour l'accroissement de la population, 2 options sont proposées :

- une ventilation proportionnelle à la population 2016, pour la période 2020-2032, qui permettra un gain de population de 2 808 et pour Luzillat 148 dont 89 constructions neuves.
- Un accroissement des 3 bourgs-centre (Aigueperse, Maringues, Randan) de 45 %, plus proportionnalité à la population 2016, pour la période 2020-2032, qui permettra un gain de population identique de 2808 mais pour les communes dont Luzillat de 126 dont 75 constructions neuves.

Le conseil municipal opte pour la ventilation proportionnelle à la population 2016.

### **Personnel**

#### **Autorisation de recrutement d'agents contractuels en remplacement de fonctionnaires momentanément indisponibles**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligation des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-1,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté plaçant M. FAURE Julien en congé maladie ordinaire du 10 juin 2019 au 10 septembre 2019,

Le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de remplacer M. FAURE Julien adjoint technique.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à procéder au recrutement d'un agent contractuel au grade d'adjoint technique en remplacement de M. FAURE Julien momentanément indisponible, pour une durée équivalente au congé maladie de cet agent.

L'adjoint technique, Mme BOISSIERES est en fin de droit, congé maladie et suite à l'avis du comité médical, reconnue inapte à son poste, elle sera placée en période de préparation au reclassement à partir du 23 mai 2019. (décret du 05 mars 2019).

## Réunion du 14 juin 2019 – suite

### Répartition des sièges des conseillers communautaires

Le Maire informe le conseil municipal de l'application de l'article L 5211-6-1 du code Général de Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article VII précise qu'au plus tard le 31 aout précédant le renouvellement général des conseils municipaux, les communes membres des EPCI doivent délibérer quant à la répartition des sièges de conseillers communautaires.

Deux options sont à disposition :

- selon la répartition dite de « droit commun » : conduit à l'attribution de 39 délégués (auparavant 38) pour les 25 communes dont 2 pour la commune de Luzillat comme précédemment.
- selon un « accord local » : il est possible de déroger à la répartition de droit commun à raison de 25 % du nombre total de conseillers communautaires, soit jusqu'à 48 sièges.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de fixer le nombre de sièges de conseillers communautaires à 39, suite au renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020.

### Modification des statuts du SIASD

Le Maire signale au conseil municipal la substitution de la communauté de communes Plaine Limagne à 3 de ses communes, membres du SIASD des secteurs de Lezoux, Maringues et Vertaizon : Luzillat, Maringues, Saint Denis Combarnazat et la transformation du SIASD en syndicat mixte relevant des dispositions des articles L 5711-1 et suivants du code général des collectivités territoriales. Les statuts ont été modifiés et doivent être approuvés par les conseils municipaux.

Après lectures des articles 3 et 6 modifiés, et délibération, le conseil municipal décide :

- D'accepter la modification des statuts du SIASD annexés à la présente délibération

### Représentants SIAEP Basse Limagne, SPANC

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de modifier les représentants de la commune au comité syndical du SIAEP de Basse Limagne suite à la modification des statuts de fin 2018, et plus particulièrement, la prise de compétence eau par la communauté de communes Plaine Limagne. Les délégués titulaires actuels (G. DAUPHANT et P. FAYET) sont devenus les représentants de Plaine Limagne et les délégués suppléants peuvent devenir les délégués titulaires pour la compétence SPANC.

Après délibération, le conseil municipal désigne pour la commune de Luzillat :

## **Réunion du 14 juin 2019 – suite**

- Michel MIGNOT
- Florent PONCHON

Délégués titulaires au SIAEP de la Basse Limagne pour la compétence SPANC.

### **Extension réseau électricité basse tension PERISSEL Patrice**

Le Maire présente au conseil municipal le projet d'extension de 53 mètres au réseau d'électricité de la propriété de PERISSEL Patrice, située à Luzillat lieu-dit « Les Minots » : pour un montant, fouille spécifique SIEG fouille remise réalisée par la commune pour 500 euros.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des présents, décide d'opter pour l'extension du réseau d'électricité à Luzillat lieu-dit Les Minots, avec fouille réalisée par les services techniques de la commune moyennant une participation de 500 euros.

### **Devis mise aux normes électriques et sécurité bâtiments communaux**

Le Maire présente les devis de l'entreprise BIGELEC

- pour la mise aux normes sécurité incendie de la salle des fêtes : changement de 6 têtes de détection incendie : montant 410.54 € TTC
- changement des lampes « halogène » par des « leds » de 15 W au secrétariat et salle du conseil : montant 505.20 € TTC
- installation de 2 protections « différentiels » et mise aux normes prises en cuisine pour le Relais Auvergnat : montant 418.20 € TTC

Après délibération, le conseil municipal accepte les 3 devis de BIGELEC ci-avant présentés.

### **Trésorerie**

Les services des finances publiques envisagent une fermeture des trésoreries du département. Pour l'année 2019, 29 communes en service Trésorerie, en 2022, 40 accueils ou maisons de proximité seront créés, dans lesquels des agents de la DGFIP dispenseront leurs conseils. Des pôles de la DGFIP situés à Clermont-Ferrand, Issoire, Riom, Thiers géreront différents secteurs (comptabilité publique des hôpitaux et EHPAD, impôts, collectivités locales...)

### **Fête patronale du 04 août**

La fête aura lieu dans le bourg, la brocante se situera rue des sources, rue du moulin, rue de l'église, rue des rameaux. Des déviations seront mises en place avec des sens de circulation. Les repas se dérouleront à la salle des fêtes.